

RENTRÉE
2020



LIVRET D'INFORMATION
PARENTS-ENFANTS



RESTAURATION SCOLAIRE



■ MODALITÉS DE RÉSERVATION :

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant au service de restauration doivent réserver leur repas à l'avance. Deux modalités de réservation seront possibles.

1) La réservation par période (de vacances à vacances) ou pour toute l'année scolaire

Tarif A : 3,20 € par repas pour les familles ayant 1 enfant inscrit 3,00 € par repas pour les familles ayant 2 enfants ou plus inscrits

La réservation des repas pour la période qui suit les vacances scolaires doit être effectuée **au plus tard le lundi de la semaine qui précède la rentrée scolaire (exemple : pour la rentrée du 1^{er} septembre, inscription au plus tard le lundi 24 août).**

- auprès du service scolaire péri extra-scolaire en déposant votre coupon de réservation ci-joint ou en l'envoyant à inscription@simaje-lourdes.fr
- **Sur le Portail famille*** (*attention le portail famille qui était utilisé pour l'année scolaire 2019-2020 ne sera plus accessible à partir du mois de septembre*)

2) La réservation ponctuelle

Tarif B : 3.70 € par repas

La réservation des repas pour les familles ayant un besoin ponctuel ou souhaitant rajouter des jours à leur réservation par période doit être effectuée au plus tard la veille pour le lendemain.

- Jusqu'à 17h00 auprès du service scolaire péri extra-scolaire du SIMAJE (05 62 42 89 31)
- Jusqu'à 23h00 **sur le Portail Famille*** (*attention le portail famille qui était utilisé pour l'année scolaire 2019-2020 ne sera plus accessible à partir du mois de septembre*)

A titre tout à fait exceptionnel le repas pourra être réservé le matin même auprès du sous régisseur de l'école. Le repas sera alors facturé au prix coûtant (Tarif C : 7,00 € Pour les enfants présents et n'ayant pas réservé)

■ MODALITÉS DE FACTURATION :

Les repas de cantine sont facturés en fin de mois selon les réservations et les présences.

Toute absence à une réservation non justifiée sera facturée.

Absence justifiée :

- Certificat médical,
- Déclarer une absence au moins 2 jours à l'avance (vendredi pour lundi et mardi, mardi pour jeudi et mercredi pour vendredi). Jusqu'à 17h00 auprès du service scolaire péri extra scolaire 05.62.42.89.31 ou jusqu'à 20h00 sur le Portail Famille*.
- Sortie scolaire, grève, accident sur site.

Une facture est adressée aux parents par l'école ou par le Portail Famille*.

* **Portail famille** : Les réservations et le règlement des factures pourront être réalisés via le portail famille par internet. Vous pouvez retirer vos identifiants auprès de nos services.

HORAIRES POUR CETTE ANNÉE SCOLAIRE

08h45-12h00 et 13h30-16h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

■ ACCUEIL DE VOTRE ENFANT SUR TEMPS PÉRISCOLAIRES :

Votre enfant sera accueilli par le personnel du SIMAJE le lundi, mardi, jeudi et vendredi de :

- 07:30 à 08:35 : préparation de l'enfant aux apprentissages scolaires : mise en place de temps calme,
- 12:00 à 13:20 : pause de midi et restauration scolaire : animation autour de projets sur les thématiques de l'alimentation, de la santé et de l'environnement
- 16:15 à 18:30 : animations autour d'éveil culturel, sportif et à la nature à travers les 5 axes de notre PEdT(projet Educatif de territoire).

Ces animations démarreront pleinement sur chaque école à partir du 09 septembre, les projets conduits tout au long de l'année scolaire vont seront communiqués courant octobre 2020.



■ ACCUEIL DE VOTRE ENFANT LE MERCREDI :

Responsable de cet accueil de loisirs : Frédéric NOGUEIRA

L'accueil de loisirs sera ouvert à partir du mercredi 09 septembre 2020 de 07:30 à 18:30. Les inscriptions sont à faire auprès du service scolaire péri extra scolaire (05.62.42.89.31), à partir du lundi 24 août 2020. Cette année, c'est sur l'école du **La-pacca** que se déroulera l'accueil de tous les enfants du territoire le mercredi.

L'accueil de loisirs du mercredi s'inscrira dans les obligations du Plan mercredi voulu par l'Etat, les animations proposées seront dans le prolongement de ce que vit votre enfant en périscolaire soit de l'éveil culturel, sportif et à la nature... enrichis par des sorties et l'apport d'intervenants extérieurs.

■ VOS INTERLOCUTEURS SUR SITE :

Secteur Péri-scolaire et mercredis : Philippe MARTINS

LAPACCA MATERNELLE ET PRIMAIRE : Florian FOURCAUD

DARRESPOUEY/OPHITE : Marie-Cécile LORT

LANNEDARRÉ/OSSEN : Céline LAURON

POUEYFERRÉ/LOUBAJAC : Sébastien LARRALDE

SAINT-PÉ : Laetitia FERRE

HONORÉ AUZON : Julie FANLO

ADÉ : Valérie CARRERE

LÉZIGNAN : Edith HOURCADE

■ TARIFS PERISCOLAIRES :

Les temps d'animations **sur Lourdes, St Pé, Ossen, sont payants à la journée, à partir de 30 minutes de présence durant l'un des deux temps périscolaires du matin (7h30/8h35) et/ou du soir (16h15/18h30).**

Tarif : 0,50€/jour et par enfant.

Maintien des accueils de loisirs périscolaires sur les autres écoles (Adé, Loubajac, Poueyferré, Lézignan) : **Tarif variable en fonction du quotient familial à la journée, à partir d'une demi-heure de présence durant l'un des trois temps périscolaires du matin (7h30 / 8h35) et/ou du midi (temps de cantine) et/ou du soir (16h15 / 18h30).**



Nous contacter : Service Scolaire péri extra scolaire

1 rue Francis James—ZI du Monge 65100 LOURDES - tél. 05 62 42 89 31 - courriel : inscription@simaje-lourdes.fr - www.simaje-lourdes.fr

